



COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 29 SEPTEMBRE 2026

– Projet EMME –

Après l'ordonnance de rejet du 7 septembre 2026, nous saisissons le Conseil d'État

À la suite de l'ordonnance du **7 septembre 2026**, rejetant notre demande de suspension du permis de construire de l'usine EMME, nous avons décidé de **former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État**.

Cette décision du juge des référés ne constitue pas un jugement au fond sur la légalité du permis de construire. Plusieurs moyens importants soulevés dans notre recours – notamment concernant les **zones humides, le risque d'inondation, le PPRI, l'étude d'impact** – restent au cœur de notre contestation.

Le recours au Conseil d'État vise à poursuivre l'examen juridique de cette ordonnance de référé et renouveler dans cette instance notre demande de suspension du permis jusqu'au jugement au fond.

Parallèlement, **le recours au fond se poursuit. La SEPANSO Gironde et les riverains ont déposé le 3 septembre 2026** un recours concernant l'autorisation environnementale devant la cour d'appel du Tribunal administratif de Bordeaux. Face aux enjeux environnementaux, sanitaires et de sécurité liés à ce projet industriel, **nous continuerons à utiliser toutes les voies de droit à notre disposition**.

Notre mobilisation ne s'arrête pas : nous poursuivons notre action avec détermination et nous continuons à demander l'étude d'un autre emplacement pour ce projet.

Contacts presse

Mairie de Blanquefort – fbidalot@ville-blanquefort.fr – 06 72 88 66 81

Mairie de Saint-Louis-de-Montferrand – communication@mairie-saintlouisdemontferrand.fr – 05 56 77 43 11

SEPANSO Gironde – florence.bougault@orange.fr – 06 08 89 28 94